ÉQUIPES ET CONTRÔLE

Installer l'IA dans l'entreprise : équipes, données et contrôle



Par Pierre-Louis Gaudreau, Président d'IA.consulting · Mis à jour le 20 octobre 2026

La tension : l'immobilisme coûte, le changement mal maîtrisé aussi

Vous craignez autant l'immobilisme que le changement mal maîtrisé. Les deux craintes sont fondées. Attendre, c'est laisser vos équipes se débrouiller seules avec des outils que vous ne voyez pas. Ouvrir trop vite, c'est exposer des données que personne n'a triées.

La position de ce dossier tient en une phrase : l'IA s'installe comme un accès aux données et aux décisions, et non comme un logiciel de plus. Cette page fixe l'ordre des questions, puis vous renvoie vers la page du dossier qui traite votre cas.

Ce que disent la CNIL et les sources de contrôle sur la mise en service

Les chiffres d'adoption de l'IA par les entreprises, en France et ailleurs, relèvent du dossier B. Ici, une seule chose compte : la façon de l'installer.

Côté encadrement, l'enquête de la CNIL auprès des délégués à la protection des données (DPO) montre que moins d'un quart des organisations répondantes ont une politique écrite sur l'IA. Moins d'un tiers ont sensibilisé leurs salariés ou adopté une charte d'utilisation [S3]. Ces organismes ont tous un DPO, d'où un probable biais de sélection : les entreprises qui n'en ont pas sont sans doute moins avancées. L'enquête ne mesure pas non plus si les chartes fonctionnent. Elle montre tout de même un ordre fréquent : l'outil arrive avant la règle.

Côté données et règles d'usage, la CNIL recommande de choisir un mode d'installation sécurisé et d'encadrer les usages par une liste d'utilisations autorisées et interdites [S5]. Ce sont des recommandations, sans force d'obligation. Elles datent d'avant les copilotes intégrés aux suites bureautiques et les agents.

Gardez la direction en tête. Vos salariés se servent peut-être déjà de l'IA, avec ou sans votre accord. Ne rien décider n'arrête pas cet usage. Vous perdez seulement de vue ce qui se passe, et le DPO ou le référent données découvre l'outil après coup.

Le mécanisme : le risque suit l'accès, pas l'outil

Ce qui distingue d'abord les outils d'IA, c'est ce qu'ils peuvent lire et faire. La marque vient après. Un assistant ne voit que ce que l'utilisateur lui colle. Un copilote intégré lit tout ce que l'utilisateur a le droit de lire. Un agent (l'IA dite « agentique ») agit sur les services auxquels il est branché. Pour savoir lequel correspond à votre besoin, notre page pour choisir entre outil IA, automatisation et agent (ia.consulting/fr/ia-pme/budget-choix/outil-automatisation-agent/) compare ces options.

Le temps gagné et le risque viennent du même endroit : l'accès. Plus l'outil voit de données et agit seul, plus la décision de l'ouvrir revient à la direction, et moins au seul service informatique.

Sur ces agents, la CNIL et le Conseil de l'IA et du Numérique relèvent que leur fonctionnement décentralisé rend les responsabilités plus difficiles à établir et étend les risques de cybersécurité à tous les services connectés [S4]. C'est une note exploratoire, ni obligation ni référentiel de conformité, et elle ne chiffre pas ces risques. Conséquence pour vous : on décide d'un accès avant de choisir un produit.

La réponse : ouvrir l'IA comme on ouvre un accès, avec les mêmes précautions

Demander « quel outil est le meilleur » vient trop tôt. L'ordre de décision suit cinq questions : dans quel environnement travaillent vos équipes, que verra l'outil une fois activé, où partent les données, quelle règle s'applique dès le premier jour, et qui suit l'usage.

Pour un dirigeant, cette approche a un avantage : elle ne dépend pas du produit. Copilote de votre suite, assistant pour une équipe, agent branché sur votre logiciel de gestion : les cinq mêmes questions s'appliquent, et chacune a un responsable que vous pouvez nommer.

Grille de lecture en cinq questions

Quel environnement

Partez de l'existant. Un outil intégré à votre suite bureautique reprend vos comptes, vos droits et votre facturation. C'est souvent le chemin le plus court. Sur Microsoft 365, c'est Copilot, dont les versions et licences sont détaillées plus loin dans le parcours ; sur Google Workspace, c'est Gemini. Un outil extérieur à votre suite demande des connecteurs, donc des accès en plus, à décider un par un.

Responsable : la direction, avec l'informatique.

Ce que l'outil voit

En règle générale, un outil intégré lit ce que l'utilisateur a le droit de lire. Si vos dossiers partagés sont trop ouverts, l'IA le fera vite apparaître. Avant toute activation, vérifiez trois points. Qui accède aux dossiers sensibles (paie, contrats, direction) ? Quels partages sont ouverts à toute l'entreprise ? Quels comptes d'anciens collaborateurs sont encore actifs ? Ce ménage passe avant tout le reste.

Responsable : l'administrateur informatique et les chefs de service.

Où vont les données

Choisissez un mode d'installation sécurisé et lisez les conditions : où les données sont traitées, si elles servent à entraîner un modèle, qui y accède chez l'éditeur. La CNIL en fait une recommandation centrale pour l'installation d'une IA générative [S5]. Cette publication date de juillet 2024 [S5]. Ce sont des recommandations, sans force d'obligation, antérieures aux copilotes intégrés et aux agents. Prenez-les comme point de départ.

Responsable : le référent données personnelles, avec le fournisseur, par écrit.

Quelle règle d'usage

La même publication conseille d'encadrer les usages par une liste d'utilisations autorisées et interdites [S5]. Au départ, une page suffit. Autorisé : reformuler un texte non confidentiel, résumer un document interne. Interdit : saisir des données de santé, de paie, des secrets de fabrication. À préciser : qui relit une réponse avant qu'elle parte chez un client. Une règle courte que l'on lit vaut mieux qu'une charte longue que personne n'ouvre.

Responsable : la direction.

Qui suit l'adoption

Nommez un référent par équipe. Un seul pour toute l'entreprise ne suffit pas. Son rôle : savoir qui utilise l'outil, pour quelles tâches, avec quels problèmes. Ce suivi porte sur les usages, sans chiffrage. Le calcul de ce que l'IA rapporte relève de la page du dossier C consacrée au retour sur investissement. Si le sujet grossit au point de demander un pilote, voyez nos fiches chef de projet IA (ia.consulting/fr/metiers-ia/chef-de-projet-ia/) et chief AI officer (ia.consulting/fr/metiers-ia/chief-ai-officer/).

Responsable : un référent par équipe.

Illustration : une PME de négoce de quatre-vingts salariés

Cas construit, pour illustrer. Une PME de négoce de matériaux près de Lyon compte quatre-vingts salariés. Le même mois, trois demandes arrivent sur le bureau de la dirigeante. Des commerciaux utilisent déjà un assistant gratuit avec leur adresse personnelle. Le

responsable informatique propose d'activer le copilote de la suite bureautique pour tout le monde. Le directeur commercial veut un système qui relance seul les devis restés sans réponse.

Grille en main, la dirigeante passe les trois demandes par les mêmes cinq questions. L'usage non déclaré appelle d'abord une règle d'une page et un outil fourni par l'entreprise. Le copilote attend la vérification des dossiers de paie, de contrats et de direction ; il s'ouvre ensuite à une première équipe, avec un référent. Le système de relance pose une question de plus : il agit seul, auprès de clients réels. Il passe donc par un essai borné, avec une personne qui contrôle ses envois.

Ce déroulé est une hypothèse de travail. Il ne garantit aucun résultat. Chaque entreprise adaptera l'ordre et le délai.

La décision et ses limites

Cette page ne choisit pas votre outil à votre place. Elle vous donne l'ordre des questions, et le nom de celui qui répond à chacune. Si vos données sont peu sensibles et vos droits d'accès bien tenus, le risque d'exposition est faible : ne bloquez pas un premier usage sans raison. Le comparatif des prix relève du dossier E, la mesure de l'adoption dans votre secteur du dossier B.

Le passage à l'euro sert de comparaison. Billets et pièces en euros le 1er janvier 2002, paiements en francs possibles jusqu'au 17 février 2002 : environ six semaines où deux systèmes ont cohabité. Comparable sur ce point : pendant une bascule, l'ancienne façon de travailler et la nouvelle tournent ensemble. Différent sur un autre : l'IA n'a ni date butoir ni périmètre fermé, à vous de fixer l'un et l'autre.

Deux gestes avant tout : vérifiez ce que l'outil verra avant de l'allumer, et écrivez la règle avant que vos équipes en écrivent une à votre place.

Le dossier comme parcours

Ce dossier va du principe aux décisions concrètes. Vous êtes au niveau du principe. Chacune des pages ci-dessous traite une étape ; lisez-les selon la question qui vous occupe aujourd'hui.

1. **Choisir le type d'outil.** Avant d'acheter, demandez-vous si votre besoin relève d'un outil d'IA, d'une automatisation ou d'un agent : notre page pour choisir entre outil IA, automatisation et agent (ia.consulting/fr/ia-pme/budget-choix/outil-automatisation-agent/) vous aide à trancher. Si c'est un assistant, le comparatif des assistants IA pour l'entreprise (ia.consulting/fr/ia-pme/budget-choix/comparatif-assistants-ia/) vous dit lesquels comparer avant d'en installer un.

2. **Mettre en service le copilote de votre suite.** Si vous êtes sur Microsoft 365, notre page sur Copilot en entreprise : ce que vous achetez, comment le mettre en service (ia.consulting/fr/ia-pme/equipes-controle/copilotes-ia/) détaille les offres, la vérification des droits et un premier essai mesuré.
3. **Former les équipes.** Formuler une demande et vérifier une réponse, cela s'apprend : notre page sur la formation des salariés à l'IA et les compétences à privilégier (ia.consulting/fr/ia-pme/equipes-controle/formation-equipes/) indique par où commencer.
4. **Tester et surveiller les agents.** Quand l'outil agit seul, le contrôle change de nature : notre page sur les agents : les tester, les superviser, garder le contrôle (ia.consulting/fr/ia-pme/equipes-controle/supervision-agents/) pose les règles de l'essai et de la supervision.

Si vous hésitez sur la menace à traiter en premier (fuite de données, usage non déclaré, coût, retard sur vos concurrents), le guide du site, qui classe les menaces et les chemins de décision (ia.consulting/fr/ia-pme/) vous indique par quel dossier commencer.

Sources

1. S3 · CNIL, juillet 2026, enquête auprès des DPO sur l'IA, https://www.cnil.fr/fr/enquete-dpo-ia (https://www.cnil.fr/fr/enquete-dpo-ia)
2. S4 · CNIL et Conseil de l'IA et du Numérique, juillet 2026, note exploratoire sur l'IA agentique, https://www.cnil.fr/fr/ia-agentique-cnil-cianum-note (https://www.cnil.fr/fr/ia-agentique-cnil-cianum-note)
3. S5 · CNIL, juillet 2024, « Comment déployer une IA générative : premières précisions », https://cnil.fr/fr/comment-deployer-une-ia-generative-la-cnil-apporte-de-premieres-precisions (https://cnil.fr/fr/comment-deployer-une-ia-generative-la-cnil-apporte-de-premieres-precisions)



PUBLIÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE

Pierre-Louis Gaudreau, Président d'IA.consulting. Sources citées et datées. Une erreur ? Écrivez-nous.